

DAVANTAGE D'ÉGARDS POUR LES MINEURS

Le canton de Vaud a mis sur pied un appartement de transition pour apprendre aux jeunes migrants sur le point de devenir majeurs à se débrouiller.

ASILE La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales veut améliorer l'accueil des jeunes arrivant seuls en Suisse. Car certains cantons se contentent du strict minimum.

En fonction du canton qui leur est attribué, les jeunes migrants qui arrivent en Suisse sans leurs parents sont accueillis de manière très variable. Certains cantons, comme Vaud, font partie des bons élèves: les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) y trouvent refuge dans des structures d'hébergements adaptées, séparées des adultes, avec un encadrement spécifique. D'autres, comme Argovie, se contentent du strict minimum. «Il y a des cas où ces mineurs sont traités comme des adultes», remarque Etienne Piguet, professeur de géographie humaine à l'Université de Neuchâtel et vice-président de la Commission fédérale des migrations.

Pour atténuer ces disparités, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) est en train de plancher sur des recommandations à l'adresse des cantons. Celles-ci – actuellement en phase de

consultation – touchent à l'hébergement, l'encadrement et la représentation légale des mineurs. Elles précisent par exemple qu'«il faut s'efforcer d'éviter d'héberger ensemble les MNA et les adultes» et que «quand il n'y a pas d'autre solution, il faut loger les MNA dans un centre accueillant des familles



« Nous saluons cet effort qui va dans le sens d'une harmonisation des standards de prise en charge »

Olivier Geissler, directeur de la Fondation suisse du service social international

et dans un autre étage, séparé des adultes». Elles rappellent aussi que ces jeunes «ont droit à une formation scolaire de base gratuite et adaptée» ou encore que «plus l'effectif de personnel est élevé, plus l'hébergement en centre d'accueil est adapté aux plus jeunes MNA».

Cette initiative de la CDAS reçoit un très bon accueil des acteurs

concernés. «Nous saluons cet effort qui va dans le sens d'une harmonisation des standards de prise en charge, réagit Olivier Geissler, directeur de la Fondation suisse du service social international. Le projet clarifie pas mal de points, comme le rôle de la personne de confiance assignée au mineur ou

de manière précise. Mais, surtout, Olivier Geissler s'inquiète du devenir de ces recommandations qui, si elles sont validées en l'état fin mai par l'assemblée plénière de la CDAS, n'auront pas force de contrainte. Les milieux concernés veulent cependant croire à leur impact, arguant qu'aucun canton ne voudra assumer un dégât d'image touchant aux droits de l'enfant.

Cette question de l'accueil des jeunes se pose avec d'autant plus d'acuité qu'ils sont en forte augmentation. L'an dernier, la Suisse a enregistré 2748 demandes d'asile de la part de mineurs venus seuls. Ce qui représente près de 7% des dossiers déposés. Ils étaient ainsi presque huit fois plus qu'en 2013. Hier, l'Unicef a d'ailleurs souligné lors d'une conférence de presse que les femmes et les enfants représentaient 60% des nouveaux migrants entrant en Europe et que le système actuel était dépassé.

● CLÉA FAVRE

clea.favre@lematin.ch